

Certificat de comptable : révision !

ENTRAINEMENT AVEC UN PEU DE TOUT, SAUF SA/SARL

Journalisation en cours d'année

Au sein de la société PréparExam® vous devez journaliser les écritures suivantes qui concernent le mois de décembre 2018.

La société PréparExam® est une Société en Nom Collectif (SNC) dirigée par Antoine (capital CHF 2'000.-) et Pascale (capital CHF 4'000.-).

La société est assujettie à la TVA au régime de la contre-prestation convenue, à la méthode effective. Les écritures concernent l'année 2018. Temps indicatif : 25 minutes par page

1. Le 4 décembre, nous commandons des marchandises à crédit auprès de notre fournisseur Diabolo®, pour un montant de CHF 3'000.- HT, TVA à 7.7%. Nous payons un acompte de CHF 1'080.- (TTC) immédiatement en espèces pour garantir la commande.
2. Nous retirons aujourd'hui en espèces CHF 1'020.-, qui correspondent à notre investissement bancaire de CHF 1'000.- ainsi que les intérêts reçus aujourd'hui, soumis à un éventuel impôt anticipé de 35%.
3. Le client JOSE paie de la marchandise, non comptabilisée, pour CHF 540.- TVA de 7.7% comprise, par virement postal.
4. Nous achetons le 4 décembre 10'000 nominal d'obligations Confédération Suisse 2009-2019, 1 ¼ %, au cours de 102. L'échéance est fixée au 31 mai 2019. Les frais se montent à 1.2% au total.
5. Nous envoyons au client JOAO un devis pour des marchandise, pour CHF 5'000.- HT (tva à 2.5%).
6. Nous achetons des marchandises au fournisseur DIEGO, à crédit, pour CHF 5'000.- HT, TVA à 7.7%
7. Nous vendons des marchandises en espèces à JACQUES, pour CHF 6'000.- HT (TVA à 7.7%).
8. Le paiement d'une prime d'assurance non comptabilisée à été comptabilisée "Prime d'assurance à Banque, CHF 400.-", corriger si nécessaire.
9. Une facture de prestations est envoyée à un client, pour CHF 600.- (montant TTC, tva de 7.7% comprise).
10. Nous recevons le paiement de factures déjà comptabilisées pour un montant de CHF 48'000.- (tva comprise à 7.7%). Il s'agit du montant reçu sur le compte, qui prends en compte un escompte de 2% obtenus par nos clients.
11. L'impôt anticipé est prélevé sur l'intérêt brut de nos avoirs bancaires, de CHF 1'000.- (nous avons de l'argent investi auprès de MADOFF SA).
12. La client FIFINE nous doit toujours CHF 5'000.- (ht, tva de 7.7%) et est en retard, Nous lui facturons CHF 400.- d'intérêts de retard et nous isolons sa créance dans un compte approprié.
13. Notre client DUPERTUIS, qui avait fait faillite le 17 mai 2014, revient à meilleure fortune et verse CHF 3'500.-, pour solde de tout compte, par virement bancaire. Sa facture s'élevait a CHF 7'000.- HT + 7.7% TVA et CHF 300.- de frais de poursuites avaient été portés à notre charge.
14. Nous recevons CHF 100.- en espèces pour les dividendes nets de la société CORDONNERIE DU BOUCHET SA.

15. Nous recevons une facture de CHF 500.- pour des frais divers d'exploitation, tva de 7.7% comprise.
16. La cliente EMILIE, qui nous doit CHF 4'000.- (HT, TVA à 7.7%) depuis 45 jours, est considérée désormais comme une cliente à risque et nous transférons sa créance dans un compte approprié.
17. Le fournisseur MICHEL nous vend des marchandises pour CHF 1'080.- TTC, TVA à 7.7%
18. Nous payons en espèces une facture non comptabilisée d'achats de marchandises, pour CHF 900.- HT, TVA à 2.5%.
19. Nous achetons le 5 décembre un nouveau véhicule pour CHF 78'000.-, TVA, 7.7%, comprise. Pour le paiement, notre ancien véhicule est repris pour CHF 18'000.- HT et le solde payable en 3 fois : la première mensualité immédiatement par virement bancaire et les deux suivantes dans 1 mois et dans deux mois.

L'ancien véhicule avait été acheté le 15 juin 2012 CHF 60'000.- HT (TVA à 7.7%) et amorti de manière indirecte dégressive sur 5 ans.
20. L'assurance responsabilité civile pour l'immeuble commercial est payée par virement postal, pour CHF 45'000.-. Aucune opération n'avait été comptabilisée. Le contrat d'assurance précise que l'immeuble est couvert de janvier à décembre de l'année prochaine.
21. Nous payons par virement postal de la marchandise achetée pour CHF 990.-, montant tva de 7.7% incluse.
22. Nous importons le 5 décembre de la marchandise en provenance d'Italie. La facture s'élève à EUR 3'000.-, au taux de 1.09 - 1.12, que nous comptabilisons dans notre compte « Créancier EUR ».
23. Nous vendons des marchandises pour CHF 4'000.-, à un client qui nous paie immédiatement par virement bancaire, à un client situé en Espagne.
24. Nous recevons un devis concernant des achats de marchandise, pour CHF 3'000.- HT (tva à 7.7%).
25. La douane nous facture la TVA (7.7%) ainsi que CHF 30.- de frais pour l'importation du 5 décembre. Il y a lieu d'utiliser le taux de référence douanier de 1.0984
26. Il faut extourner le transitoire qui a été fait en début d'année concernant le loyer de décembre, qui n'avais pas encore été payé le 31.12 dernier, pour CHF 2'000.-.
27. Nous recevons par virement bancaire un remboursement de CHF 1'500.- facturés en trop par notre régie, que nous avons comptabilisé comme Loyer.
28. Nous réglons le 7 décembre la facture du 5 décembre, le taux de change de l'Euro est maintenant de 1.13. et nous bénéficions d'un rabais de 10%.
29. Nous avons déposés sur un compte en banque CHF 5'000.- durant 1 an, à 2% et nous retirons aujourd'hui les intérêts et le capital en espèces.
30. Le client ROGER avait fait faillite il y a 3 ans, pour CHF 5'000.- HT (tva à 7.7%). Il refait fortune et nous paie aujourd'hui son dû par virement bancaire.
31. Notre client PHILIBERT ne nous paie toujours pas les CHF 3'500.- qu'il nous doit depuis le 31 mars (date de la facture) . La facture était à 30 jours. Nous comptabilisons, le 8 décembre, un intérêt de retard de 5%. et nous le mettons en poursuite pour l'entier de la somme due. L'office des poursuites nous facture CHF 300.- de frais de mise en poursuite, réglés immédiatement en espèce.
32. Nous recevons des dividendes pour USD 1'000.- bruts, pour la société MEXICANS, basée au Texas. Le cours du jour est à 1.00.
33. Nous payons des frais de transports de marchandise vendue de CHF 500.-, en espèces, au transporteur. Il n'y a pas de TVA à prendre en compte car la marchandise en question est exportée.

34. Le 9 décembre, nous recevons la marchandise et la facture du fournisseur Diabolo (voir écriture du 4 décembre), que nous comptabilisons. Les conditions de vente prévoient « net à 30 jours ou avec 2% d'escompte à 10 jours ». Vu la mauvaise qualité de la marchandise, nous obtenons 10% de rabais.
35. L'expédition de marchandise nous est facturée par un fournisseur, pour CHF 100.- HT (TVA à 7.7%). Nous payerons cette facture plus tard.
36. Nous recevons sur notre compte postal la somme de CHF 35'650.-, qui correspondent à un investissement de 35'000.- et à l'intérêt net, après 1 ans sur un compte bancaire spécial bloqué.
37. Nous comptabilisons une facture de CHF 8'000.- HT (TVA à 7.7%) concernant l'entretien de notre immeuble hors exploitation.
38. La douane nous facture des frais d'importation de marchandise, non-soumis à TVA, pour CHF 300.-.
39. Nous recevons par virement bancaire CHF 500.-, suite à la poursuite contre la société JUPITER. CHF 2'000.- sont considérés comme perdus (opération non soumise à la TVA).
40. Nous recevons une facture pour une campagne de publicité qui concerne le mois de janvier prochain, pour CHF 400.- HT (TVA à 7.7%).
41. Notre ancien client GUY paie en espèces, contre toute attente, la moitié de la somme de CHF 5'000.- qu'il nous devait depuis 2 ans. Le reste est considéré comme perdu (opération non soumise à TVA).
42. Nous encaissons CHF 800.- pour des ventes de marchandises non comptabilisées, par virement postal. Le montant inclut une TVA de 7.7%.
43. Nous payons le solde de la facture de Diabolo, le 12 décembre (voir 4 et 9 décembre).
44. Nous donnons un ordre de paiement à la banque pour de la marchandise achetée CHF 1'400.- HT, tva à 7.7%.
45. Un client paie en espèces CHF 216.- de marchandise, non comptabilisé, le montant inclut une TVA de 7.7%.
46. L'associée Pascale retire CHF 600.- sur le compte postal pour son usage personnel.
47. Nos 800 actions française COCO-RICO SA nous rapportent 1 EUR de dividende, au taux de 1.10.
48. Nous comptabilisons le loyer trimestriel de notre arcade commerciale, au rez-de-chaussée de notre immeuble de rendement, pour CHF 5'000.- par mois.
49. Nous vendons nos 340 actions SWISSID-AIR SA, nominal CHF 3.-, coté CHF 5.40. Les actions avaient été achetées au cours de CHF 4.70, il y a lieu de prendre en compte des frais de 1.2% de la transaction.
50. Nous recevons une facture de téléphone pour CHF 500.- HT, tva à 7.7%.
51. Notre compte de titres est débité des frais de gestion annuel, pour CHF 200.-, par notre banque.
52. Le 15 décembre, nous achetons un immeuble résidentiel à GARLIC-NAAN, une connaissance professionnelle. Par simplification, cette date est gardée pour l'ensemble des opérations. Voici les données à prendre en compte :
1. Prix d'achat : CHF 1'000'000.-
 2. Dette hypothécaire : CHF 400'000.- (intérêts de 3%, payés chaque 15 septembre)
 3. Loyers de décembre déjà encaissés : CHF 43'000.-
 4. Loyer de novembre pas encore encaissé auprès du locataire Roland : CHF 1'200.-
 5. Loyer de janvier du locataire Philippe pas encore encaissé : CHF 2'300.-
 6. Mazout : 600 litres à CHF 1.- le litre.
 7. Frais de notaire : CHF 6'000.- HT, dont CHF 2'000.- soumis à une TVA de 7.7%. Les frais sont payés par virement postal.

8. Solde payé par la remise de marchandise pour CHF 50'000.- (HT, TVA à 7.7%) et virement bancaire.
53. Nous achetons des marchandises au Portugal, que nous payons immédiatement par virement postal, pour CHF 700.- (+tva à 7.7% facturée par la douane.)
54. Nous achetons en espèces des marchandises pour CHF 1'900.- HT (tva à 2.5%).
55. La cliente BERTHE, que nous considérons comme douteuse, fait faillite. Son achat de marchandise de CH 5'500.- HT (TVA à 7.7%) et les CHF 300.- de frais de mise en poursuite sont à considérer comme perdus.
56. Notre fournisseur MARINA nous livre de la marchandise pour CHF 9'750.- TTC (tva à 7.7%), nous payons immédiatement la facture qui figure sur le paquet, par virement bancaire.
57. Nous recevons 1'000.- d'intérêts nets pour nos obligations MIGROS COOPERATIVE.
58. Nous encaissons CHF 5'000.- de loyer de notre immeuble de rendement par virement bancaire.
59. Nous payons par virement bancaire une facture de CHF 700.- déjà comptabilisée de frais divers d'exploitation, TVA de 7.7% non comprise.
60. Durant les vacances, le comptable avait journalisé "Amortissements à Créances clients, CHF 500.-" pour l'amortissement d'une créance client de CHF 540 TTC, TVA à 7.7%. Corriger si nécessaire.
61. L'associée Pascale prends CHF 500.- dans la caisse pour payer une facture d'électricité déjà comptabilisée.
62. Nous recevons le paiement de CHF 600.- par virement bancaire pour la cliente NOELLE, a qui nous avons facturé CHF 200.- d'intérêts de retard et qui était considérée comme douteuse.
63. Le client PEDRO achète de la marchandise pour CHF 2'000.- HT, tva de 7.7% non comprise.
64. Vente de marchandise à notre associée Pascale, pour CHF 100.- HT (TVA à 2.5%).
65. Notre client GEORGE vient payer en espèces de la marchandise (comptabilisée) pour CHF 4'000.- HT (TVA à 2.5%)
66. Nous payons CHF 120'000.- par virement bancaire pour l'installation d'un ascenseur au sein de notre immeuble résidentiel (montant TVA incluse). Aucune opération n'était comptabilisée.
67. Nous prêtons CHF 3'000.- à un ami, Mathieu, par virement bancaire. Il s'engage à rembourser dans 2 mois. En gage de sa bonne foi, il paie les intérêts d'avance, au taux de 3%.
68. Nous payons CHF 1'000.- + TVA à 7.7%, par virement bancaire, à une entreprise spécialisée pour le nettoyage de graffitis sur notre immeuble de rendement. La facture a été comptabilisée le mois dernier.
69. Des charges de CHF 4'000.- ht, tva à 7.7%, sont comptabilisées pour le nettoyage de notre immeuble d'investissement.
70. L'associé Antoine prélève CHF 4'000.- de marchandise dans le stock. (HT, tva 2.5%).
71. Nous recevons le dividende pour nos 14 actions TRALALA SA, dividende unitaire de CHF 1'000.- brut.
72. Nous payons l'annuité hypothécaire de CHF 300'000.-, sur la dette de notre immeuble commercial Le taux d'intérêt s'élève à 1% et notre dette est de CHF 5'000'000.-.
73. La cliente VALDIVIA nous devait CHF 900.- TTC (tva à 7.7%) et elle fait faillite. Nous utilisons directement la provision constituée pour absorber la perte.
74. Le client ZATOPEC paie en espèces la somme de CHF 3'000.- dus (tva 7.7% comprise) et nous renonçons à lui faire payer les CHF 100.- d'intérêts de retard que

- nous avons facturés. Ce montant est annulé.
75. Un loyer encaissé a été comptabilisé "Poste à Loyer, CHF 1'200.-", corriger si nécessaire.
76. Nous payons par virement postal une facture déjà comptabilisée de CHF 800.- TTC (TVA à 7.7%) concernant l'assurance de notre immeuble hors exploitation.
77. Nous payons par virement postal une facture non comptabilisée de téléphone, pour CHF 1'000.- HT, tva à 7.7%.
78. Nous devons payer CHF 500.- HT (TVA à 7.7%) en espèces pour des achats de marchandises qui concernent la remise en état du jardin devant notre immeuble locatif. En effet, suite à la Lake Parade, tout est foutu. Aucune opération n'était comptabilisée.
79. le 17 décembre, nous recevons le dividende de nos 68 actions ABC SA. Dividende net : CHF 4.-
80. Nous recevons une facture de charges de marchandises, pour CHF 45'890, HT, TVA à 7.7%, que nous règlerons plus tard.
81. Nos 40'000.- nominal d'obligation Ville de Zürich rapportent ce jour les 2 1/2 % d'intérêt annuel.
82. PATRICE, notre fournisseur habituel de mobilier, nous fait un devis car nous souhaitons changer une partie du mobilier de notre boutique. Le total du devis, que nous acceptons, est de CHF 14'000.- HT (TVA à 7.7%).
83. Le client PATOCHE demande un devis pour l'achat de 3 élastiques de jambe, vendus CHF 18.- par pièce dans notre catalogue, avec une TVA de 7.7%.
84. Nos 17 actions YOUPI rapportent leur dividende net de CHF 56.-
85. Nous vendons le 19 décembre un dépôt qui était loué à des tiers. Prendre en compte les données suivantes:
1. Prix de vente : CHF 100'000.- (valeur dans le compte CHF 130'000.-)
 2. Frais de notaire : CHF 2'000.- HT et CHF 100.- de TVA.
 3. Prime d'assurance déjà payée pour toute l'année : CHF 720.-
 4. Dette hypothécaire : CHF 60'000.-, taux de 2%, échéance le 30 juin.
 5. Le solde sera réglé ultérieurement.
86. Nous réglons en espèces CHF 900.- de frais de mise en poursuite pour le client douteux GERARD.
87. Une facture pas comptabilisée de vente de marchandise est réglée par virement bancaire pour CHF 540, TVA de 7.7% comprise.
88. Nous encaissons le paiement par virement bancaire de EUR 900.- pour une vente de marchandise à l'étranger, déjà comptabilisée dans le compte « Débiteur EUR ». Comptabilisée au taux de 1.12, paiement au taux de 1.14-1.17.
89. Nous payons par virement bancaire le salaire du concierge de l'immeuble, pour CHF 4'000.-, Aucune écriture n'avait été comptabilisée.
90. Nous ne recevons cette année aucun dividende de la société BLA-BLA SA, qui a fait de mauvais résultats. Les actions valent CHF 9'000.- dans notre portefeuille.
91. Antoine à réglé en espèces des frais de représentation pour CHF 349.- TTC (TVA à 7.7%). Vous portez en compte cette note de frais.
92. La banque prélève sur notre compte courant CHF 36.- de frais de tenue de compte.
93. Nous payons une campagne de publicité par virement postal, pour CHF 4'000.- HT, tva à 7.7%. L'opération était déjà comptabilisée.
94. Nous avons comptabilisé la vente à notre client RUDOLF, en Norvège, pour NOK 6'000.- de marchandise, au cours de 17.49. Le client paie ce jour, par virement bancaire, en bénéficiant d'un rabais de 10% et d'un

- escompte de 3%. Le taux de change du jour est de 16.45 - 16. 90.
95. Nous recevons CHF 500.- d'intérêts bruts pour nos obligations LYONNAISE DES EAUX, société située en France.
96. Un client de passage nous achète pour CHF 1'000.- de marchandise, HT, avec de la TVA à 7.7%, en espèces.
97. Nous prêtons CHF 7'000.- à MIREILLE, par virement postal. Les intérêts seront payés à la fin de chaque mois, au taux de 5%.
98. Nous encaissons par virement bancaire CHF 1'200.- pour un client ayant fait faillite en début d'année. Le montant inclut une TVA de 7.7%.
99. Nous recevons un échantillon sans valeur marchande de notre fournisseur PELET.
100. Le 22 décembre, nous vendons pour CHF 5'000.- TTC de marchandise en espèces. Il s'agit du montant net après déduction de 10% de remise pour quantité.
101. La cliente ADELNE est déclarée en faillite. Les 4'000.- dus sont considérés comme perdus (tva de 7.7% comprise).
102. Nous vendons des marchandises à crédit pour CHF 6'000.- HT, TVA à 7.7%.
103. Le 22 décembre nous vendons 30'000.- nominal d'obligation Ville de Genève 2014-2020 1.5% au cours de 102. Elles avaient été achetées au cours de 106. L'échéance est le 17 avril. Frais 1.5%.
104. Nos 67 actions SOGEPAP (société suisse) rapportent CHF 5.- de dividende brut.
105. Nous payons CHF 11'000.- en espèces l'entreprise qui a remplacé quelques fenêtres cassées dans notre immeuble résidentiel. Le montant inclut une TVA de 7.7% et aucune opération n'avait été comptabilisée.
106. la cliente MONICA est mise en poursuite, nous réglons à cet effet CHF 250.- de frais à l'office correspondant, en espèces. La facture de marchandise de CHF 4'000.- HT, TVA à 7.7%, est isolée dans un compte approprié et une provision de CHF 2'000.- est constituée immédiatement pour parer au risque.
107. Nous payons CHF 500.- en espèces à l'office des poursuites pour mettre en poursuite le client VLAD, qui nous doit CHF 8'000.- TVA comprise (7.7%).
108. Nous recevons une facture de CHF 5'000.- que nous payerons plus tard pour des petits travaux d'entretien à notre immeuble de rendement. L'entreprise avec qui nous travaillons n'est pas soumise à TVA.
109. Nous réglons des frais d'entretien pour notre immeuble commercial, pour CHF 10'000.- par virement bancaire (montant net, la tva est 7.7%). Rien n'était comptabilisé.
110. Il y a des frais de douane de CHF 900.- (non soumis à la TVA) sur des marchandises achetées. Le tout est payé en espèces à la douane directement.
111. Nous recevons la facture d'un achat de marchandise que nous avons réalisé, pour CHF 1'200.- HT, TVA à 2.5%.
112. Nous faisons appel à un expert fiscaliste domicilié à Ferney-Voltaire (il a déménagé parce que Annemasse ne lui plaisait plus...). Il nous fait parvenir sa facture de EUR 4'000.-, que nous réglons immédiatement par virement bancaire. Le taux de change retenu par la douane est de 1.21, et celui de la banque est de 1.14.
113. Nous recevons sur notre compte en bancaire CHF 98.- qui correspondent au dividende net de nos action GLOBI-BOULGA SA.
114. Nous encaissons CHF 1'400.-, tva de 2.5% comprise, par virement postal pour des ventes de marchandise (comptabilisées).
115. La cliente NOLA, que nous apprécions particulièrement, achète de la marchandise pour CHF 850 HT, TVA à 7.7%, et bénéficie de 40% de remise. Elle paie en espèces.

116. Le client PIERRE n'a plus d'argent. Nous acceptons qu'il nous rende la marchandise que nous avons vendue (pour CHF 3'000.- TVA comprise à 7.7%) et nous annulons la facture.
117. Un assistant à journalisé l'écriture "Téléphone à rien, CHF 100.-, TVA à récupérer sur invest et ACE à rien, CHF 8.- et rien à créances clients, CHF 108.-" pour la comptabilisation d'une facture de téléphone de CHF 100.- HT, soumise à TVA de 7.7%. Corriger si nécessaire.
118. Nous exportons en Hongrie une grande quantité de marchandise pour 120'000.- Forints hongrois. Le change est aujourd'hui de 12.15 - 12.30. Il y a lieu de prendre en compte CHF 890.- de frais de transports (ht, tva à 7.7%) réglés immédiatement au chauffeur du camion en espèces.
119. Nos obligations VILLE DE CAROUGE rapportent 1% d'intérêt. Montant net : CHF 450.-
120. Nos actions de la LIECHTENSTEINER SA, société située au Liechtenstein, nous rapportent un dividende brut de CHF 600.-.
121. L'associé Antoine paie des vacances à toute sa famille pour CHF 4'000.-TTC (TVA à 7.7%) en se servant dans le compte bancaire de l'entreprise.
122. Nous recevons le remboursement de CHF 9'000.- d'impôt anticipé, par virement bancaire.
123. Nos actions de VOLK AG, société allemande, rapportent EUR 45.- de dividende annuel, au taux de change 1.1
124. Un nouvel associé, Claude, est accepté dans la société en nom collectif. Il souscrit et libère CHF 2'000.- de capital sous la forme d'un virement bancaire.
125. Nous recevons une facture pour le loyer du mois de Juin, pour CHF 4'000.-. La facture sera réglée par virement bancaire dans 10 jours.
126. Nous recevons et payons par virement postal immédiatement une facture d'assurances, pour CHF 800.-
127. Le locataire Gédéon paie son loyer dans notre immeuble locatif de CHF 2'000.- , par virement postal.
128. Nous payons le loyer du mois suivant pour CHF 5'000.- par virement postal.
129. Le client PAT fait faillite. Les 3'000.- dus (tva de 7.7% non comprise) sont considérés comme perdus et absorbés immédiatement à l'aide de la provision constituée spécialement à cet effet.
130. Antoine part faire de la prospection en Allemagne. Il dépense en frais d'hôtels EUR 300.- à 1.10 - 1.12 et EUR 100 en train, au taux de 1.14.
131. Nous vendons des prestations au client PATRICK pour CHF 600.- (montant HT, tva à 7.7%). Sur ce montant, CHF 300.- concernent en réalité des prestations qui ne seront effectuées que l'an prochain.
132. Nous constatons qu'il manque CHF 20.- dans la caisse, qui devrait avoir CHF 1'500.- selon notre comptabilité et qui ne comporte que CHF 1'480.- en réalité.
133. Nous payons par virement bancaire un acompte correspondant au 10% du prix de vente à notre fournisseur RODRIGO, qui nous a fait un devis de CHF 9'800.- ht, TVA à 7.7%.
134. Nous commandons auprès du fournisseur MICHELET, en Belgique, des marchandises pour EUR 1'500.-. La douane suisse taxera les biens à 7.7% et le taux de change du jour est de 1.13.
135. Nous avons vendu de la marchandise en décembre pour CHF 60'000.- à l'étranger et avons comptabilisé "Vente de marchandise à Créances Clients, CHF 60'000.-". Corriger si nécessaire.
136. La douane nous envoie une facture pour de la marchandise importée EUR 9'000.-. Il y a lieu de prendre en compte la TVA de 7.7%,

- au cours de 1.1 ainsi que CHF 120.- de taxes douanières. Nous payons par virement bancaire immédiatement.
137. Nous payons une facture comptabilisée d'électricité par virement bancaire de CHF 900.- HT (TVA à 7.7%).
138. Nous payons CHF 100.- en espèces pour des frais divers d'exploitation (tva de 7.7% non comprise). La facture avait déjà été comptabilisée.
139. la cliente FLAVIA, qui avait fait faillite au mois de mai de cette année, revient à meilleure fortune. Elle nous paie l'intégralité de sa dette, que nous pensions perdue. CHF 6'000.- HT, TVA à 7.7% au total.
140. Nous réglons par virement postal CHF 500.- d'avance de frais de poursuites pour la cliente JULIE.
141. Nous facturons des services à un client, pour CHF 900.-. En Suisse, le taux de TVA est de 7.7% mais le client est domicilié à l'étranger.
142. Nous achetons le 27 décembre 27 actions Vita-Compta SA, nominal 3.-, au cours de 12.40, avec des frais de 2%. Le dividende est versé chaque 15 mars, il s'est élevé l'an dernier à 5%.
143. Nous payons par virement postal un avocat CHF 1'000.- dans le cadre d'un litige avec un ancien employé. Le paiement se fait par transfert bancaire et n'est pas soumis à la TVA.
144. Nous payons, pour notre immeuble de rendement, la 2ème annuité hypothécaire dégressive sur notre prêt, par virement bancaire.
- Montant de l'hypothèque initial : 600'000.-
 - Remboursement annuel : 5%
 - Taux d'intérêt : 3%
145. Nous achetons un véhicule, pour CHF 30'000.- (ht, tva à 7.7%). Il y a lieu de prendre en compte des frais d'immatriculation de CHF 500.- ainsi qu'un rabais accordé par le concessionnaire pour 10% du prix de vente. Les frais
- d'immatriculation ne sont pas soumis à la TVA.
146. Nous payons le 28 les salaires du mois, pour CHF 54'000.-, qui étaient comptabilisés dans le compte de « Salaires à payer » en attendant.
147. Nous payons un fournisseur par virement bancaire pour CHF 60'000.-. Il s'agit du montant HT, tva à 7.7%, après déduction d'un escompte de 3%. La facture était déjà comptabilisée.
148. Le loyer de l'appartement de Claude, situé dans l'immeuble de l'entreprise, est comptabilisé pour CHF 6'000.- (pour le trimestre)
149. Le loyer de l'appartement de Pascale, située dans un immeuble voisin n'appartenant pas à l'entreprise, est payé par virement bancaire, du compte courant de l'entreprise (pour CHF 2'500.-)
150. Le loyer de l'appartement d'Antoine, qui vis dans un immeuble subventionné appartenant à la Ville de Genève, est payé par Antoine, directement avec son compte personnel. 2'000.-

écritures de fin d'année

151. Le stock en début de période s'élevait à CHF 34'000.-. Nous constatons qu'il vaut maintenant CHF 40'000.- (nous utilisons la méthode FIFO pour valoriser le stock)
152. Les services industriels ajouteront sur la facture d'électricité de janvier la somme de CHF 500.- (ht, tva à 7.7%) correspondant à l'électricité consommée en décembre et pas encore facturée.
153. Notre outillage est amorti de manière directe de 40% par an, il a été acheté pour CHF 6'000.- TTC (tva à 7.7%) en début d'année.
154. Amortir l'immeuble hors exploitation pour 5% de sa valeur comptable, indirecte dégressive. Il a été acheté 1'000'000.- et amorti déjà 3 fois.
155. Le loyer du mois de décembre, pour CHF 10'000.-, a été payé en novembre.
156. Nous avons créé l'an dernier une provision pour pertes sur client de CHF 1'900.- car un client menaçait de faire faillite. Finalement tout va bien et le montant a été encaissé en mars.
157. Les véhicules doivent être amortis sur une base de 10 ans, dégressif indirect. Le solde du compte véhicule est de 65'000.- (et nous avons acheté un véhicule le 10 octobre pour CHF 20'000.-. TTC, TVA à 7.7%)
158. Nous avons acheté des marchandises pour CHF 1'000.- HT (tva à 7.7%) et nous avons comptabilisé la facture mais la marchandise ne nous est pas parvenue.
159. Nous avons payé en novembre la prime d'assurance pour nos locaux commerciaux, pour CHF 1'000.- Le montant concerne en réalité l'an prochain.
160. Le locataire Jérôme a payé en novembre trois mois de loyer (de décembre à février) pour un total de CHF 6'000.-
161. Nous avons acheté pour CHF 900.- de marchandises à crédit durant le mois de décembre et le paiement n'interviendra qu'en Janvier (tva de 2.5% comprise).
162. Nos véhicules nous ont coûté CHF 4'000.- en assurances diverses, montant qui a été payé en décembre et qui concerne l'an prochain.
163. Nous avons expédié la marchandise au client Jaccot mais n'avons pas encore fait la facture, pour un montant de 1'080.- TTC (TVA à 7.7%).
164. Notre provision pour pertes sur client doit être utilisée pour absorber CHF 4'000.- de pertes (ht, tva à 7.7% non comprise) qui ont eu lieu durant l'année.
165. Nos véhicules sont amortis de CHF 12'000.-, de manière indirecte.
166. L'aide-comptable a comptabilisé le 3ème amortissement d'une machine indirect, achetée 100'000.- 10% « Amortissements à machines 10'000.- ». Rectifier si nécessaire.
167. Nos clients nous doivent CHF 100'000.- HT (tva à 7.7%), nos clients domiciliés à l'étranger nous doivent CHF 20'000.- et notre provision actuelle est de CHF 10'000.-. Ajuster la provision selon la règle fiscale des 5-10-15%.
168. Un acte de défaut de bien nous parviendra en janvier, pour CHF 1'200.- HT (tva à 7.7%).
169. Nous avons payé en début d'année un acompte pour l'assurance accident de CHF 6'000.-. Nous payerons au final 1.2% de notre masse salariale, 600'000.-. La caisse nous transmettra le rectificatif l'an prochain seulement.
170. Une vente de marchandise de CHF 9'000.- (tva de 7.7%) comprise a déjà été facturée à un client mais l'expédition de marchandise a malheureusement été dû reportée à l'an prochain.
171. Nous décidons de créer une provision pour pertes sur client pour un client qui nous doit CHF 3'000.- et qui menace de faire faillite.

172. Une vente de marchandise déjà facturée a été livrée en décembre, pour CHF 5'000.- HT (tva à 7.7%). Le paiement du client n'interviendra qu'en janvier prochain.
173. Il y a lieu d'amortir notre brevet pour 1/20ème de sa valeur, CHF 50'000.-
174. Nous avons déjà facturé CHF 900.- de prestations (montant HT, tva à 7.7%), à un client pour des prestations qui seront effectuées l'an prochain.
175. Des machines utilisées dans notre commerce ont une valeur de 2'000.-, le cumul d'amortissement est de CHF 1'999.-. Journaliser l'amortissement 20% si nécessaire.
176. Nous n'avons pas encore reçu la facture d'achat de marchandise de CHF 3'000.- (tva à 2.5% non-comprise), alors que la marchandise est arrivée il y a dix jours.
177. Le Goodwill sera amorti de CHF 5'000.-, indirect.
178. Nous avons vendus de la marchandise en décembre pour CHF 60'000.- HT (tva à 7.7%) et CHF 20'000.- n'ont toujours pas été encaissés.
179. Des charges de publicité ont été payées en espèces dans le courant du mois de novembre. La somme de CHF 6'000.- TTC (tva à 7.7%) concerne en réalité l'an prochain.
180. La prime d'assurance pour l'immeuble hors exploitation s'élève à CHF 5'000.- par an et a été payée pour l'an prochain durant le mois de novembre.
181. Nous amortissons notre immeuble résidentiel en fin d'année pour CHF 40'000.-, direct.
182. Nous avons payé une facture d'électricité de CHF 900.- HT (TVA à 7.7%) pour le mois de décembre.
183. Nous n'avons pas encore payé la facture comptabilisée d'achat de marchandises, pour CHF 900.-, HT (TVA 7.7%).
184. Nos machines sont amorties sur 10 ans, soit CHF 6'000.- par an, de manière directe.
185. Les brevets sont amortis sur 10 ans. Le cumul d'amortissement représente CHF 4'000.-, les brevets ont déjà été amortis 1 fois.
186. Nous avons prêté à Richard le 16 septembre la somme de CHF 40'000.- pour six mois. Il paiera les intérêts, au taux de 2%, à la fin lors du remboursement.
187. L'immeuble hors exploitation est amorti de manière directe sur 50 ans. Il a été acheté pour 1'000'000.- par virement bancaire.
188. Le loyer des locaux commerciaux, actuellement de CHF 12'000.- par mois, sera augmenté l'an prochain de 15%.
189. Le mobilier a été acheté CHF 45'000.- HT (tva à 7.7%) en début d'année et est amorti sur 5 ans de manière directe.
190. Nos 18 actions UBS SA ont rapporté un dividende brut de CHF 2.- en avril dernier. Leur cours au bilan s'élève à 18.15 alors que le cours de clôture est de 17.15.
191. L'immeuble commercial, d'une valeur d'achat de CHF 5'000'000.- est amorti pour la deuxième fois sur une base de 50 ans, direct.
192. Le compte tva à récupérer sur marchandises présente un solde de CHF 5'600.-, le compte tva à récupérer sur invest. et ace un solde de CHF 4'000.-, le compte TVA due un solde de CHF 12'000.-. Comptabiliser la clôture TVA, et le paiement du montant dû (par l'administration ou par l'entreprise) par virement bancaire.
193. Le solde du compte DébitEUR est de 14'000.- (et CHF 17'500.- en CHF). Le cours de clôture est de 1.21 - 1.23.
194. Comptabiliser le prélèvement de Claude de CHF 1'000.- dans la caisse de l'entreprise, pour son usage privé. Aucune opération n'a encore été comptabilisée.

195. Nous avons passé une commande auprès d'un de nos fournisseurs, pour CHF 4'000.- ht (tva à 2.5%). La facture et la marchandise arriveront l'an prochain.
196. La provision actuelle est de CHF 5'000.- et nos débiteurs se montent à CHF 56'000.-, dont 25% domiciliés à l'étranger. Ajuster la provision selon les normes fiscales.
197. Le compte « Débiteur EUR » présente un solde de EUR 12'000.- / CHF 15'000.-. Le taux de change de clôture est de 1.125.
198. L'échéance de nos 20'000 nominal d'obligations Confédération Suisse 2017-2027, 1.5%, cours 104 est au 19 avril.
199. Une campagne de publicité a débuté en novembre, elle se terminera en avril. CHF 23'000.-ht ont déjà été payés. Le montant total prévu est de CHF 86'160.- (tva de 7.7% incluse)
200. Antoine (2'000.- de capital), Claude (2'000.- de capital) et Pascale (4'000.- de capital) se partagent le bénéfice de CHF 12'000.- selon ce que prévoit le codes des obligations. Le contrat de société ne prévoient rien de particulier.

n°	débit	crédit	libellé	débit	crédit
1	-	Caisse	Fournisseur Diabolo	-	1'080.-
	Acomptes fourn.	-	1'080 = 107.7%, x = 100%	1'002.80	-
	TVA r. s/march.	-	1'080 x 7.7 / 107.7	77.20	-
2	Caisse	-		1'020.-	-
	-	Prêt bancaire	Trouver un compte qui va bien	-	1'000.-
	-	Produits financiers	<200.- pas d'impôt anticipé	-	20.-
3	Poste	-		540.-	-
	-	Ventes marchandises		-	501.40
	-	TVA due		-	38.60
4	Titres de plac. CT	-	10'000.- x 102 %	10'200.-	-
	Prod. de plac. fin.	-	10'000 x 1.25 x 184 / 36'000	63.90	-
	Charges de plac. fin	-	(10'200 + 63.90) x 1.2%	123.15	-
	-	Banque		-	10'387.05
5	Rien à comptabiliser				
6	Achats marchandises	-		5'000.-	-
	TVA r. s/march.	-	5'000 x 7.7%	385.-	-
	-	Créanciers		-	5'385.-
7	-	Ventes marchandises		-	6'000.-
	-	TVA due	6'000 x 7.7%	-	462.-
	Caisse	-		6'462.-	-
8	Rien à comptabiliser, l'écriture de départ est correcte.				
9	-	Vente prestations	600 / 1.077	-	557.10
	-	TVA due		-	42.90
	Débiteurs	-		600.-	-
10	Banque	-		48'000.-	-
	Escomptes accordés	-	48'979.60 x 2% / 107.7%	909.55	-
	TVA due	-	48'979.60 x 2% / 107.7% x 7.7%	70.05	-
	-	Débiteurs	48'000.- = 98%, x = 100%	-	48'979.60
11	-	Produits financiers		-	1'000.-
	IA à récupérer	-		350.-	-
	Banque	-		650.-	-
12	-	Débiteurs	5'000.- x 1.077	-	5'385.-
	-	Intérêts moratoires cl.		-	400.-
	Débiteurs douteux	-		5'785.-	-
13	Banque	-		3'500.-	-
	-	Prod. exceptionnels	(3'500 - 300) / 107.7 x 100 + 300.-	-	3'271.20
	-	Tva due	(3'500 - 300) / 107.7% x 7.7%	-	228.80
14	Caisse	-		100.-	-
	IA à récupérer	-	100 = 65%, x = 35%	53.85	-
	-	Prod. Plac. Fin.		-	153.85
15	Frais divers d'expl.	-	500 / 1.077	464.25	-

	TVA r. s/inv. et ace	-	464.25 x 7.7%	35.75	-
	-	Créanciers		-	500.-
16	Débiteurs douteux	Débiteurs	4'000 x 107.7%	4'308.-	4'308.-
17	Achats marchandises	-		1'002.80	-
	TVA r. s/march.	-		77.20	-
	-	Créanciers		-	1'080.-
18	Achats marchandises	-		900.-	-
	TVA r. s/march.	-	900 x 2.5%	22.50	-
	-	Caisse		-	922.50
19	Véhicules	-	Achat du nouveau véhicule	72'423.40	-
	TVA r. s/inv. et ace	-		5'576.60	-
	-	Créanciers		-	78'000.-
	Amortissements	Cumul d'amort. s/ vhc.	Pas amort partiel = déjà amorti	0.-	0.-
	Cumul d'amort. s/ vhc.	Véhicules	Extourne du cumul	59'999.-	59'999.-
	Créanciers	-	Reprise de l'ancien	19'386.-	-
	-	Véhicules		-	18'000.-
	-	TVA due	18'000 x 7.7%	-	1'386.-
	Véhicules	Produits exceptionnels	Valait 1.-, repris pour 18'000.-	17'999.-	17'999.-
	Créanciers	Banque	78'000 – 19'386.- / 3	19'538.-	19'538.-
	Créanciers	Autres dettes	78'000 – 19'386.- / 3 x 2	39'076.-	39'076.-
20	Assurances	Poste		45'000.-	45'000.-
21	Créanciers	Poste		990.-	990.-
22	Achats marchandises	Créanciers EUR		3'360.-	EUR 3'000.- CHF 3'360.-
23	Banque	Ventes marchandises		4'000.-	4'000.-
24	Rien à comptabiliser				
25	TVA r. s/march.	-	3'000 x 7.7% x 1.0984	253.75	-
	Frais d'achats	-	Suite du numéro 22.	30.-	-
	-	Créanciers		-	283.75
26	(Loyer)	(CAP)	Pour info, écriture de décembre	2'000.-	2'000.-
	CAP	Loyer	Extourne	2'000.-	2'000.-
27	Banque	Loyer		1'500.-	1'500.-
28	Créanciers EUR	-	La différence de change sera comptabilisée en fin de période	EUR 3'000.- CHF 3'390.-	-
	-	RR Obtenus	3'390 x 10%	-	339.-
	-	Banque	3'390 x 90%	-	3'051.-
29	-	Produits financiers	5'000 x 2%	-	100.-
	-	Placement à C.T.		-	5'000.-
	Caisse	-		5'100.-	-

30	Banque	-	5'000 x 107.7%	5'385.-	-
	-	Produits exceptionnels		-	5'000.-
	-	TVA due		-	385.-
31	-	Caisse		-	300.-
	-	Intérêts moratoires cli.	3'500 x 5 x 218 / 36'000	-	105.95
	Débiteurs	-		405.95	-
32	Banque	Produits de plac. Fin.	1'000.- x 1	1'000.-	1'000.-
33	Frais de transports	Caisse		500.-	500.-
34	Achats marchandises	-		3'000.-	-
	TVA r. s/ march.	-	3'000.- x 7.7%	231.-	-
	-	Acomptes fournisseurs	Extourne de l'acompte – voir écriture numéro 1.	-	1'002.80
	-	TVA r. s/march.	TVA de l'acompte	-	77.20
	-	RR Obtenus	3'000.- x 10%	-	300.-
	-	TVA r. s/march.	TVA du rabais	-	23.10
	-	Créanciers	Reste : 90% de 3'000.- - 1'002.80- + tva	-	1'827.90
35	Frais d'achats	-		100.-	-
	TVA r. s/ inv. et ace	-		7.70	-
	-	Créanciers		-	107.70
36	Poste	-		35'650.-	-
	-	Placement à C.T.		-	35'000.-
	-	Produits financiers		-	1'000.-
	IA à récupérer	-	1'000.- x 35%	350.-	-
37	Charges d'immeuble	Créanciers	8'000.- x 107.7%	8'616.-	8'616.-
38	Frais d'achats	Créanciers		300.-	300.-
39	Banque	-		500.-	-
	Pertes sur débiteurs	-		2'000.-	-
	-	Débiteurs		-	2'500.-
40	Publicité	-		400.-	-
	TVA r. s/ inv. et ace	-		30.80	-
	-	Créanciers		-	430.80
41	Caisse	Produits exceptionnels		2'500.-	2'500.-
42	Poste	-		800.-	-
	-	Ventes marchandises		-	742.80
	-	TVA due		-	57.20
43	Créanciers	-	Voir numéro 1 et 34	1'830.90	-
	-	Escomptes accordés	(3'000 – 300) x 2%	-	54.-
	-	TVA r. s/ march.		-	4.15
	-	Banque		-	1'776.75
44	Créanciers	Banque	1400 x 1.077	1'507.80	1'507.80

45	Caisse	-	216 = 107.7%	216.-	-
	-	Ventes marchandises		-	200.55
	-	TVA due		-	15.45
46	Privé Pascale	Poste		600.-	600.-
47	Banque	Produits de placements financiers	800 x 1 x 1.10	880.-	880.-
48	Loyers	Produits d'immeubles	5'000.- x 3	15'000.-	15'000.-
49	-	Titres à C.T.	340 x 5.40	-	1'836.-
	Charges de placements financiers	-	1'836 x 1.2%	22.05	-
	Banque	-	1'836 – 22.05	1'813.95	-
	Titres à C.T.	Produits de placements financiers	Valait 1'598.-, vendu 1'836.-	238.-	238.-
50	Téléphone	-		500.-	-
	TVA r. s/ inv. et ace	-		38.50	-
	-	Créanciers		-	538.50
51	Charges de placements financiers	Banque		200.-	200.-
52.1	Immeuble	Créancier vendeur		1'000'000.-	1'000'000.-
52.2	Créancier vendeur	Dette Hypothécaire		400'000.-	400'000.-
	Créancier vendeur	Charges immeubles	400'000 x 3 x 3 / 1200	3'000.-	3'000.-
52.3	Créancier vendeur	Produits d'immeubles	On a droit à la moitié de décembre	21'500.-	21'500.-
52.4	Produits d'immeuble	Créancier vendeur	Loyer de Roland	1'200.-	1'200.-
52.5	Rien à comptabiliser				
52.6	Charges d'immeuble	Créancier vendeur		600.-	600.-
52.7	Immeuble	Poste	4'000 + (2'000 x 107.7%)	6'154.-	6'154.-
52.8	-	Ventes marchandises		-	50'000.-
	-	TVA due		-	3'850.-
	Créancier vendeur			53'850.-	
	Créancier vendeur	Banque	1'000'000+1'200+600-400'000-3'000-21'500-53'850	523'450.-	523'450.-
53	Achats marchandises	Poste		700.-	700.-
	TVA r. s/ march.	Créanciers	700 x 7.7%	53.90	53.90
54	Achats marchandises	-		1'900.-	
	TVA r. s/ march.	-		47.50	-
	-	Caisse		-	1'947.50
55	Pertes sur débiteurs	-	5'500 + 300	5'800.-	-
	-	Débiteurs douteux	5'500 x 1.077 + 300	-	6'223.50
	TVA due	-	5'500 x 7.7%	423.50	-
56	Achats marchandises	-		9'052.90	-
	TVA r. s/ march.	-		697.10	-
	-	Banque		-	9'750.-
57	Banque	-		1'000.-	-

	-	Produits de placements financiers	1'000.- = 65%, x = 100%	-	1'538.45
	IA à récupérer	-		538.45	-
58	Banque	Produits d'immeuble		5'000.-	5'000.-
59	Créanciers	Banque	700 + tva	753.90	753.90
60	Créances clients	Amortissements	Extourne	500.-	500.-
	Pertes sur débiteurs	-	540 = 107.7 %, x = 100%	501.40	-
	TVA due	-	540 = 107.7 %, x = 7.7%	38.60	-
	-	Débiteurs		-	540.-
61	Créanciers	Caisse		500.-	500.-
62	Banque	Débiteurs douteux		600.-	600.-
63	-	Ventes de marchandises		-	2'000.-
	-	TVA due	2'000 x 7.7%	-	154.-
	Débiteurs	-		2'154.-	-
64	-	Prestation à soi-même		-	100.-
	-	TVA due		-	2.50
	Privé Pascale	-		102.50	-
65	Caisse	Débiteurs	4'000.- x 102.5%	4'100.-	4'100.-
66	Immeuble	Banque		120'000.-	120'000.-
67	Prêt accordé	Banque		3'000.-	3'000.-
	Banque	Produits financiers	3'000 x 3% x 2 / 12	15.-	15.-
68	Créanciers	Banque		1'077.-	1'077.-
69	Charges d'immeuble	Créanciers	4'000 x 1.077	4'308.-	4'308.-
70	-	Prélèvement à soi-même		-	4'000.-
	-	TVA due	4'000 x 2.5%	-	100.-
	Privé Antoine	-		4'100.-	-
71	-	Produits de plac. Fin.	14 x 1'000.-	-	14'000.-
	Banque	-	14'000.- x 65%	9'100.-	-
	IA à récupérer	-	14'000.- x 35%	4'900.-	-
72	-	Banque		-	300'000.-
	Intérêts-charges	-	5'000'000.- x 1%	50'000.-	-
	Dettes hypothécaires	-		250'000.-	-
73	Ducroire	-		835.65	-
	TVA due	-		64.35	-
	-	Débiteurs		-	900.-
74	Caisse	-		3'000.-	-
	Intérêts moratoires clients	-		100.-	-
	-	Débiteurs		-	3'100.-
75	Loyer	Poste	Extourne	1'200.-	1'200.-
	Poste	Produits d'immeuble		1'200.-	1'200.-

76	Créanciers	Poste		800.-	800.-
77	Téléphone	-		1'000.-	-
	TVA r/ s. inv. et ace	-		77.-	-
	-	Poste		-	1'077.-
78	Charges d'immeubles	Caisse	500 x 1.077	538.50	538.50
79	Banque	-	Dividende net = 65%	272.-	-
	IA à récupérer	-	35%	146.45	-
	-	Produits de plac. Fin.	100%	-	418.45
80	Achats de marchandises	-		45'890.-	-
	TVA r/. marchandises	-		3'533.55	-
	-	Créanciers		-	49'423.55
81	-	Produits de plac. Fin.	40'000.- x 2.5%	-	1'000.-
	Banque	-		650.-	-
	IA à récupérer	-		350.-	-
82	Aucune écriture				
83	Aucune écriture				
84	Banque	-	17 x 56	952.-	-
	IA à récupérer	-	952 x 35 / 65	512.60	-
	-	Produits de plac. Fin.	952 x 100/ 65	-	1'464.60
85.1	-	Immeuble		-	130'000.-
	Débiteur acheteur	-		100'000.-	-
	Charges exceptionnelles	-		30'000.-	-
85.2	Aucune écriture				
85.3	Débiteur acheteur	Charges d'immeubles	720 = 360j, x = 11j	22.-	22.-
85.4	Dette hypothécaire	-		60'000.--	-
	Produits d'immeubles	-	60'000 x 2 x 169 / 36000	563.35	-
	-	Débiteur acheteur		-	60'563.35
86	Débiteurs	Caisse		900.-	900.-
87	Banque	-		540.-	-
	-	TVA due		-	38.60
	-	Ventes marchandises		-	501.40
88	Banque	Débiteurs EUR	900 x 1.14	1'026.-	EUR 900 1'026.-
89	Charges d'immeuble	Banque		4'000.-	4'000.-
90	Aucune écriture				
91	Frais de représentation	-		324.05	-
	TVA r s/ inv. et ace	-		24.95	-
	-	Privé Antoine		-	349.-
92	Charges financières	Banque		36.-	36.-
93	Créanciers	Poste		4'308.-	4'308.-

94	-	Débiteurs	6'000 x 17.49 / 100	-	1'049.40
	Rabais et remises accordées	-	NOK 6'000 x 10% x 16.45/100	98.70	-
	Escomptes accordés	-	NOK 5'400 x 3% x 16.45/100	26.65	-
	Banque	-	NOK 5'238.- x 16.45/100	861.65	-
	Charges financières	-	6'000 x (17.49-16.45) / 100	62.45	-
95	Banque	Produits de plac. Fin.		500.-	500.-
96	Caisse	-		1'077.-	-
	-	Ventes de marchandises		-	1'000.-
	-	TVA due		-	77.-
97	Prêts accordés	Poste		7'000.-	7'000.-
98	Banque	-		1'200.-	-
	-	TVA due	Refortune = retva	-	85.80
	-	Pertes sur débiteurs		-	1'114.20
99	Aucune écriture				
100	-	Ventes de marchandises	5'000 – 357.45 = 4'642.55 (90% du montant de départ)	-	5'158.40
	Rabais et remises accordées	-		515.85	-
	-	TVA due	5'000.- = 107.7%, x = 7.7%	-	357.45
	Débiteurs	-		5'000.-	-
101	-	Débiteurs		-	4'000.-
	Pertes sur débiteurs	-		3714.-	-
	TVA due	-		286.-	-
102	-	Ventes de marchandises		-	6'000.-
	-	TVA due		-	462.-
	Débiteurs	-		6'462.-	-
103	-	Titres à C.T.	30'000.- x 1.06	-	31'800.-
	-	Produits de plac. Fin.	30'000 x 1.5 x 245 / 36'000	-	306.25
	Charges de plac. Fin.	-	(30'600 + 306.25) x 1.5%	463.60	-
	Banque	-	30'600 + 306.25 – 463.60	30'442.65	-
	Charges de plac. Fin.	-	30'000 x 4%	1'200.-	-
104	-	Produits de plac. Fin.	67 x 5	-	335.-
	IA à récupérer	-	335 x 35%	117.25	-
	Banque	-		217.75	-
105	Charges d'immeuble	Caisse		11'000.-	11'000.-
106	Débiteurs	Caisse		250.-	250.-
	Débiteurs douteux	Débiteurs	4'000.- x 1.077 + 250.-	4'558.-	4'558.-
	Pertes sur débiteurs	Du croire		2'000.-	2'000.-
107	Débiteurs	Caisse		500.-	500.-
108	Charges d'immeubles	Créanciers		5'000.-	5'000.-
109	ERR Immeuble	-		10'000.-	-

	TVA r. s/ invest. ace	-		770.-	-
	-	Créanciers		-	10'770.-
110	Frais d'achats	Caisse		900.-	900.-
111	Achats de marchandises	-		1'200.-	-
	TVA r. s/ marchandise	-	1'200 x 2.5%	30.-	-
	-	Créanciers		-	1'230.-
112	Frais juridiques	Banque	4'000.- x 1.14	4'560.-	4'560.-
	TVA r. s/ inv. et ACE	TVA due	4'000.- x 1.21 x 7.7%	372.70	372.70
113	-	Produits de plac. Fin.		-	150.75
	IA à récupérer	-	98 x 35 / 65	52.75	-
	Banque	-		98.-	-
114	Poste	Débiteurs		1'400.-	1'400.-
115	-	Ventes marchandises		-	850.-
	Rabais remises accordées	-	850 x 40%	340.-	-
	-	TVA due	850 x 60 % x 7.7%	-	39.25
	Caisse	-	850 x 60 % x 107.7%	549.25	-
116	Ventes de marchandises	-		2'785.50	-
	TVA due	-		214.50	-
	-	Débiteurs		-	3'000.-
117	-	Téléphone		-	100.-
	-	TVA r. s/ inv. et ace		-	8.-
	Créances clients	-		108.-	-
	Téléphone	-		100.-	-
	TVA r. s/ inv. et ace	-		7.7	-
	-	Débiteurs		-	107.70
118	Débiteurs	Ventes de marchandises	120'000.- x 12.15 / 100	14'580.-	14'580.-
	Frais de transports	-		890.-	-
	TVA r s/ inv. et ace	-		68.55	-
	-	Caisse		-	958.55
119	-	Produits de placements financiers	450 x 100 / 65	-	692.30
	Banque	-		450.-	-
	IA à récupérer	-		242.30	-
120	Banque	Produits de placements financiers	Ce n'est pas en suisse, pas d'IA	600.-	600.-
121	Privé Antoine	Banque		4'000.-	4'000.-
122	Banque	IA à récupérer		9'000.-	9'000.-
123	Banque	Produits de placements financiers	45 x 1.1	49.50	49.50
124	Claude, Compte apport	Capital Claude		2'000.-	2'000.-

	Banque	Claude, Apport		2'000.-	2'000.-
125	Loyers	Créanciers		4'000.-	4'000.-
126	Assurances	Poste		800.-	800.-
127	Poste	Produits d'immeuble		2'000.-	2'000.-
128	Loyers	Poste		5'000.-	5'000.-
129	Ducroire	-		3'000.-	-
	TVA due	-		231.-	-
	-	Débiteurs	3'000 x 1.077	-	3'231.-
130	Fr. de représentation	Privé Antoine	300 x 1.12 + 100 x 1.14	450.-	450.-
131	-	Vente de services		-	600.-
	-	TVA due	600 x 7.7%	-	46.20
	Débiteurs	-		646.20	-
132	Charges financières	Caisse		20.-	20.-
133	Acomptes aux fournisseurs	-	9'800 x 10%	980.-	-
	TVA r. s/ marchandise	-	980 x 7.7%	75.45	-
	-	Banque		-	1'055.45
134	Rien à comptabiliser				
135	Créances clients	Ventes de marchandises	Extourne	60'000.-	60'000.-
	Débiteurs	Ventes de marchandises		60'000.-	60'000.-
136	Frais d'achats	-		120.-	-
	TVA r. s/ marchandise	-	9'000 x 1.1 x 7.7%	762.30	-
	-	Banque		-	882.30
137	Créanciers	Banque	900 x 1.077	969.30	969.30
138	Créanciers	Banque	100 x 1.077	107.70	107.70
139	-	Pertes sur débiteurs		-	6'000.-
	-	TVA due	6'000 x 7.7%	-	462.-
	Banque	-		6'462.-	-
140	Débiteurs	Poste		500.-	500.-
141	Débiteurs	Ventes de services		900.-	900.-
142	Titres à court terme	-	27 x 12.40	334.80	-
	Charges de placement financiers	-	334.80 x 2%	6.70	-
	-	Banque		-	341.50
143	Frais juridique	Banque		1'000.-	1'000.-
144	Dettes hypothécaires	-	600'000.- x 5%	30'000.-	-
	Charges d'immeuble	-	570'000.- x 3%	17'100.-	-
	-	Banque		-	47'100.-
145	Véhicules	-	30'000.- - 10% + 500.-	27'500.-	-
	TVA r.s/ invest. et ace	-	27'000.- x 7.7%	2'079.-	-
	-	Créanciers		-	29'579.-

146	Salaires à payer	Banque		54'000.-	54'000.-
147	-	Banque		-	64'620.-
	-	Escomptes obtenus	60'000 = 97% x 3% ht	-	1'855.65
	-	TVA r.s/ marchandise	1723 x 7.7%	-	142.90
	Créanciers	-		66'618.55	-
148	Privé Claude	Produits d'immeuble		6'000.-	6'000.-
149	Privé Pascale	Banque		2'500.-	2'500.-
150	Aucune écriture				

<u>Ecritures de fin d'année</u>					
151	Stock de marchandise	Variations de stock	La méthode d'évaluation ne change rien à l'écriture.	6'000.-	6'000.-
152	Charges d'énergie	CAP		500.-	500.-
153	Amortissements	Outillage	5'571.05 x 40%	2'228.40	2'228.40
154	Charges d'immeuble	Cumul d'amort. s/ immeuble	1'000'000.- x 95% x 95% x 95% x 5%	42'868.75	42'868.75
155	Aucune écriture				
156	Du croire	Pertes sur clients	Suppression de la provision	1'900.-	1'900.-
157	Amortissements	Cumul d'amort. s/ véhicules	20'000.- = 107.7%, x = 100% 18570.10 x 20% x 80/360 + (65'000 - 18'570.10) x 20%	10'111.35	10'111.35
158	CCA	Achats marchandises		1'000.-	1'000.-
159	CCA	Primes d'assurances		1'000.-	1'000.-
160	Produits d'immeuble	PCA	6'000.- x 2 / 3	4'000.-	4'000.-
161	Aucune écriture				
162	CCA	Charges véhicules		4'000.-	4'000.-
163	PAR	Ventes marchandises	1'080 / 1.077	1'002.80	1'002.80
164	Du croire	Pertes sur débiteurs		4'000.-	4'000.-
165	Amortissements	Cumul d'amort. s/ véhicules		12'000.-	12'000.-
166	Machines	Amortissements	Extourne	10'000.-	10'000.-
	Amortissements	Cumul d'amort. s/ machines		10'000.-	10'000.-
167	Du croire	Pertes sur clients	On a : 10'000.-. On veut : 100'000 x 5% + 20'000 x 10%	3'000.-	3'000.-
168	Aucune écriture				
169	Cotisations LAA / Primes LAA	CAP	Payé : 6'000.- montant final : 600'000.- x 1.2% = 7'200.-	1'200.-	1'200.-
170	Ventes marchandises	PCA	9'000.- / 1.077	8'356.55	8'356.55
171	Pertes sur clients	Du croire		3'000.-	3'000.-
172	Aucune écriture				
173	Amortissements	Brevets	50'000 / 20	2'500.-	2'500.-
174	Vente de prestations	PCA		900.-	900.-
175	Aucune écriture, déjà totalement amorti.				
176	Achats marchandises	CAP		3'000.-	3'000.-
177	Amortissements	Cumul d'amort. s/ goodwill		5'000.-	5'000.-
178	Aucune écriture				
179	CCA	Publicité	6'000.- / 1.077	5'571.05	5'571.05
180	CCA	Charges d'immeuble		5'000.-	5'000.-
181	Charges d'immeuble	Immeuble		40'000.-	40'000.-
182	Aucune écriture				
183	Aucune écriture				
184	Amortissements	Machines		6'000.-	6'000.-

185	Amortissements	Cumul d'amort. s/ brevets		4'000.-	4'000.-
186	PAR	Produits financiers	$40'000 \times 2 \times 104 / 36'000$	231.10	231.10
187	Charges d'immeuble	Immeuble	$1'000'000.- / 50$	20'000.-	20'000.-
188	Aucune écriture				
189	Amortissements	Mobilier	$45'000.- / 5$	9'000.-	9'000.-
190	Charges de plac. Fin.	Titres à C.T.	Ajust. de la valeur à la baisse	18.-	18.-
191	Amortissements	Immeuble	$5'000'000 / 50$	100'000.-	100'000.-
192	-	TVA r s/ inv. et ace		-	4'000.-
	-	TVA r s/ marchandise		-	5'600.-
	TVA due	-		12'000.-	-
	-	Décompte TVA		-	2'400.-
	Décompte TVA	Banque		2'400.-	2'400.-
193	Charges financières	Débiteurs EUR	$EUR 14'000.- \times 1.21 = 16'940$ $17'500 - 16'940 =$	560.-	560.-
194	Privé Claude	Caisse		1'000.-	1'000.-
195	Aucune écriture				
196	Ducroire	Pertes sur débiteurs	$56'000 \times 75\% \times 5\% +$ $56'000 \times 25\% \times 10\% = 3'500$	1'500.-	1'500.-
197	Débiteurs EUR	Produits financiers	$12'000 \times 1.125 = 16'875.-$ on veut passer de 15'000.- à 16'875.-	1'875.-	1'875.-
197	Aucune écriture ($12'000.- \times 1.25 = 15'000.-$)				
198	PAR	Produits de plac. Fin.	$20'000 \times 1.5 \% \times 251 / 360$	209.15	209.15
199	Publicité	CAP	$80'000.- \text{ ht} / 180 \text{ j} = 444.45/\text{j.}$	3'666.65	3'666.65
200	Bénéfice de l'exercice	-	Pas d'indication = parts égales	12'000.-	-
	-	Antoine Privé		-	4'000.-
	-	Claude Privé		-	4'000.-
	-	Pascale Privé		-	4'000.-